PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU JEUDI 28 JUIN 2012

*****

L'an deux mil douze, le vingt huit du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt deux juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Madame Nelly CLAUDEL.

ETAIENT PRESENTS :
Mme CLAUDEL Nelly, Maire,
MM. REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, Adjoints
MM. JEANGEORGES Sébastien, HATON Didier, THOMAS Joël, SERRIER Michel, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, ABEL Jacqueline, VINEL Isabelle, CLERC Jean Philippe, Mme GASPARD Marie-France, GRAVIER Sylvie, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :
MM. VUILLEMIN Martial, URLACHER Monique, DURUPT Nadine, JACQUEMIN André, **ayant donné pouvoir respectivement** à MM. REMY Jean, GIRARDOT Christian, DE CARVALHO Zélio et CLERC Jean-Philippe

ETAIENT ABSENTES ET EXCUSEES :
Mmes FETET Coralie, BAHI Najate

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ABEL Jacqueline est élue secrétaire de séance.

*****

Madame le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2012.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

I- DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN EN ZONE INDUSTRIELLE DE LA PLAINE

Madame le Maire expose au Conseil qu'elle est saisie d'une demande d'acquisition de terrain dans la zone industrielle par la SARL MECA PRECISION sise 85 route de Fallières à SAINT NABORD pour une superficie de 5 000 m² ; elle rappelle la précédente demande de 2007 et donne des précisions quant à la surface demandée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité de ses membres présents :

- DONNE son accord pour la vente de 5 000 m² au prix de 5,50 € le m² (prix de vente des terrains de la zone), les frais annexes (géomètre, notaire) étant à la charge de l'acquéreur.

*****

II- TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCFE)

Madame le Maire expose que le mode de calcul et l'assise de l'assiette concernant la taxe sur l'électricité ayant changé, il y aurait lieu de délibérer pour fixer le coefficient multiplicateur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- FIXE le coefficient multiplicateur à 4,5 pour la taxe sur la consommation finale d'électricité.

*****

III- MISE EN VENTE MAISON APPARTENANT A LA COMMUNE, SITUEE 2 RUE DE LA REPUBLIQUE

Madame le Maire rappelle au Conseil que, lors de la réunion du 29 mars 2012, il avait donné son accord de principe pour que soit demandée dans un 1er temps l'estimation du service des domaines sur le prix de vente possible de l'immeuble situé 2 rue de la République.

Madame le Maire informe le Conseil de l'estimation des domaines qui est de 120 000 €. Elle demande à celui-ci de se prononcer pour la vente désormais de ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE son accord à la mise en vente du bâtiment sur la base de l'estimation des domaines, soit 120 000 €.

- CHARGE Madame le Maire d'en effectuer la publicité et fixe la date limite de remise des propositions au 15 septembre 2012.

*****

IV- INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil :

- de l'agrément préfectoral pour l'exploitation de la chambre funéraire rue des Chênes, l'ouverture pourrait se faire tout début juillet.

- du courrier de Mme LEDUC qui est propriétaire d'une parcelle de terrains section AH N° 51 de 27 a 58 ca et qui, ayant été informée de l'achat par la commune de parcelles avoisinantes, désirant elle-même vendre, nous demande si nous sommes intéressés, une estimation sera demandée.

- de la fin d'activité de la filature TENTHOREY au 15 juillet, les machines vendues et déménagées fin octobre.

La question se posera de la destination du site libéré, pour ce qui est de la commune, un courrier a été adressé à l'EPFL pour lui demander son avis. Affaire à suivre …

REMERCIEMENTS :

Madame le Maire donne lecture des remerciements d'associations pour l'attribution des subventions 2012.

Madame le Maire indique au Conseil que le Conseil Général des Vosges a alloué 2 subventions au collège René CASSIN, l'une de 11 416 € au titre de l'équipement, et une autre de 5 441,85 € pour effectuer divers travaux de rénovation des locaux.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 10 mn.

Le Maire,

Nelly CLAUDEL

LC/MFA – le 02/07/2012